

Le 28 mai 2025

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD**

À une séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le 28 mai 2025, à 18 h 30, à l'église située au 1845, chemin du Village, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Eugénie Auger, Line Légaré, Meighen Vaillancourt-Campeau, Bryan Dunaj, Derek Dagenais-Guy et Daniel Millette. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe, est également présente.

Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du règlement n° 864-1 modifiant le règlement d'emprunt n° 864;
5. Période des questions;
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, monsieur le maire, Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée extraordinaire à 18 h 30.

2. CONFIRMATION DE LA NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* le 23 mai 2025

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par la conseillère Line Légaré.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

Résolution
2024-05-143
Acceptation
de l'ordre du
jour

Résolution
2024-05-144
Adoption du
régl. n° 864 –
emprunt
barrages

**4. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 864-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 864
AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT
ADDITIONNEL DE 385 000 \$**

ATTENDU QUE la Municipalité est allée en appel d'offres pour les travaux pour la mise à niveau et réfection des deux barrages du domaine Alpine #X0005112 et #X0005113 en mai 2025 et que les soumissions sont beaucoup plus élevées que les estimations prévues lors de la préparation du règlement en 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a décrété, par le biais du règlement n° 864, une dépense de 414 485 \$ et un emprunt de 414 485 \$ pour la mise à niveau et réfection des deux barrages du domaine Alpine #X0005112 et #X0005113;

ATTENDU QUE le règlement n° 864 a été approuvé par le MAMH au montant de 359 216\$ le 26 novembre 2020;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement n° 864 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission et d'augmenter le règlement de 385 000 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le vendredi 23 mai 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par la conseillère Meighen Vaillancourt-Campeau.
et résolu unanimement

QUE le projet de règlement n° 864-1 modifiant le règlement n° 864 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 385 000 \$ soit adopté, suivant le texte du règlement annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

Période de
questions

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal a répondu aux questions relatives aux points de l'ordre du jour seulement.

Résolution
2024-05-145
Levée de la
Séance

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Daniel Millette.

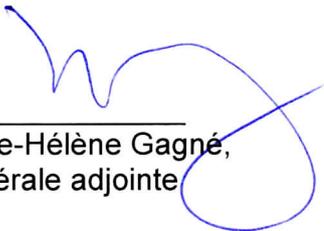
QUE cette séance soit levée à 18h32

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE



Claude Charbonneau
Maire



Madame Marie-Hélène Gagné,
directrice générale adjointe